

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Mardi 28 avril 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15

Date de convocation : 15 avril 2026 (envoi initial)

Rectification erreur matérielle, le 20 avril 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Stéphane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE, Véronique THIANT.

Absents/excusés : Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO).

Secrétaire : Justine BARBERO

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

N° 2026-28 : Adhésion de la Commune d'Evenos à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique »

Vu la délibération 66/2023 en date du 11 décembre 2023 de la Commune d'Evenos actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique »,

Vu la délibération 2026/005, en date du 17 février 2026 du Comité Syndical de TE83-Symielec ayant acté favorablement pour cette adhésion,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transfert et reprise de compétence,

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide

APPROUVE le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la Commune d'Evenos à TE83-Symielec,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

La secrétaire de séance,
Justine BARBERO



Le Maire,
Damien GAUTHIER

